



DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 5 septembre 2014

La journée des partenaires du vendredi 5 septembre 2014 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Avant de commencer, Madame la Directrice a prié les partenaires d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Dieudonné NGOUALA, chauffeur à la Direction Départementale des Douanes de Pointe-Noire, décédé le mercredi 3 septembre 2014 à Pointe-Noire.

Les points suivants ont été abordés au cours de la réunion :

- **La visite du terre-plein situé en face du cercle civil, préalablement à l'affectation des agents de douane.**

Le Colonel Alphonse GOUALA, Chef du Service de la Réglementation et du Contentieux a informé les participants que la visite a été bel et bien effectuée en présence de Monsieur PALAYER, du Colonel Léon GOTO, du Colonel Alphonse ONDOU, respectivement Directeur d'Exploitation de Congo Terminal, Divisionnaire Adjoint de la Surveillance Douanière et Chef de la Subdivision Portuaire.

A l'issue de cette visite, il a été décidé que Congo Terminal puisse effectuer quelques travaux supplémentaires sur le site, à savoir :

- La construction d'une guérite à l'entrée du site, permettant aux agents des douanes en faction d'avoir une vue sur le mouvement des conteneurs à l'entrée et à la sortie;
- La séparation nette des conteneurs pleins dédouanés d'avec les conteneurs en instance de dédouanement d'une part, et les conteneurs vides d'autre part.

Le Colonel Alphonse GOUALA a indiqué qu'une visite d'évaluation des travaux devait se faire avant l'affectation sur le site des agents.

Après avoir confirmé l'achèvement des travaux, Monsieur PALAYER a invité les membres de la « Cellule chargée de faire la visite », de se rendre sur les lieux afin de procéder à ladite évaluation.

- **Le rôle actuel de l'AETEX dans le processus de dédouanement de marchandises.**

Devant l'insistance de Madame la Directrice Départementale des Douanes sur la suppression des procédures manuelles de dédouanement, Monsieur Jacques Bénigne N'KAKOU d'UNICONGO a voulu connaître le rôle actuel de l'autorisation d'enlèvement à titre exceptionnel (AETEX) qui est d'une grande importance pour certaines opérations.

Après avoir rappelé la suppression des procédures manuelles pour l'enlèvement des marchandises, Madame la Directrice a rappelé que les procédures manuelles ne sont accordées qu'à titre exceptionnel et ce, pour des cas extrêmement urgents en cas de panne du système Sydonia.

- **Le règlement du contentieux.**

Monsieur Jacques Bénigne N'KAKOU d'UNICONGO a évoqué la sévérité dont fait montre la douane dans le règlement des contentieux où « la bonne foi » de l'importateur est prouvée.

Soutenant que la notion de « bonne foi » n'existe pas en droit douanier, Madame la Directrice a exhorté les commissionnaires en douane de contrôler les déclarations, de bien vérifier la conformité des indications des pièces jointes et celles portées sur la déclaration avant de les déposer en douane pour éviter des malentendus.

Toutefois elle a demandé aux chefs d'unités de tenir compte de la qualité de l'importateur et du partenariat dans le règlement des litiges.

- **Les méthodes de travail de la société Congo Terminal**

Devant l'insistance de quelques participants de vouloir connaître les méthodes de travail de la société Congo Terminal, Monsieur PALAYER a rassuré les participants qu'un exposé sur « les procédures de livraison des conteneurs » pourra être présenté, le vendredi 12 septembre 2014, afin d'éclairer quelques points d'ombre.

- **Le remboursement par Congo Terminal des frais supplémentaires perçus sur les retards de livraison des conteneurs qui lui sont imputables.**

Monsieur Aristide NZILA SEMBE de la société TOPS' SERVICES a voulu avoir des éclaircissements sur la période où les remboursements ont débuté et le service habilité à recevoir les réclamations.

Tout en reconnaissant que sa société n'a pas suffisamment communiqué sur la question, Monsieur PALAYER a indiqué que les factures contestées qui sont à déposer au service de la facturation doivent être accompagnées des explications écrites pour permettre de procéder sans conteste au remboursement des frais perçus indûment.

Monsieur le Directeur de Congo Terminal a pour sa part précisé que les remboursements ne concernent que les surestaries.

- **Les difficultés de valider les bons de sortie dans le nouveau logiciel du SYDONIA WORLD par les agents de Congo Terminal.**

Monsieur PALAYER a fait part des difficultés rencontrées par les agents de Congo Terminal dans la validation des bons de sortie dans le nouveau logiciel SYDONIA WORLD.

Il a indiqué que lors de la validation d'un dossier à plusieurs conteneurs, seul le numéro du premier conteneur apparaît sur le bon de sortie.

Monsieur PALAYER a ajouté que devant cette situation, Congo Terminal s'adresse au Chef du Service des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique (SEPI) qui lui autorise à la fois, la validation informatique et manuelle, après comparaison du nombre de conteneurs inscrits sur le dossier avec ceux du manifeste.

Tout en décrivant cette méthode de travail qui n'est pas conforme à la réglementation, Monsieur PALAYER a fait savoir que celle-ci est à l'origine des retards observés dans le processus de dédouanement et a fait part de son inquiétude suite aux poursuites dont pourraient être l'objet sa société.

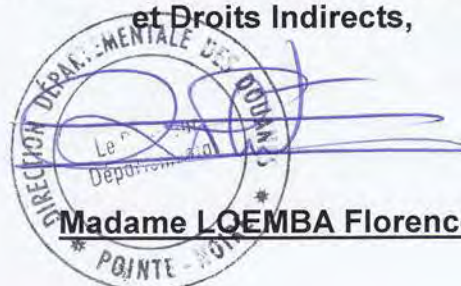
Reconnaissant l'existence d'une telle procédure, le Colonel Jean Didace ESSEBOU a fait savoir qu'il a écrit à la CNUCED et attend la réponse de cette structure. Pour le moment, la seule façon de résoudre le problème est de garder le statu quo.

- **La présence à la Journée des Partenaires de Monsieur Walter De COCK, nouveau Directeur Général de la société PANALPINA.**

Après avoir félicité et remercié Madame la Directrice d'avoir institué la Journée des Partenaires qui est un espace de concertation important pour la résolution des problèmes entre la douane et les partenaires, Monsieur Walter De COCK a promis de tout mettre en œuvre pour que sa présence à cette concertation soit régulière.

Commencée à 9H15, la réunion a pris fin à 10H15.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,**



Madame LOEMBA Florence.